

Déclaration du SNESUP, du SNCS et du SNASUB des 3 universités d'Aix Marseille

Le processus devant mener à la constitution d'une université unique d'Aix Marseille, jusqu'à ce jour, a permis la concertation de manière très inégale selon les établissements, voire les composantes. L'intervention des collègues, leur implication par le débat et la possibilité de faire des propositions, sont demeurées très limitées. La confidentialité à laquelle les membres des groupes de travail étaient soumis est absolument incompréhensible. Les organisations syndicales représentatives ont été insuffisamment associées en tant que telles au processus.

C'est donc vers des formes de concertation élargies, plus collégiales, associant démocratie représentative et consultations directes des personnels, permettant une élaboration interactive des propositions, que nous souhaitons voir ce processus évoluer.

Aujourd'hui, **le projet de « structuration politique et administrative d'une université unique »** qui nous est soumis est dévoyé par rapport aux perspectives qui devraient être celles de la fusion : développement, rationalisation et mise en cohérence des formations dans la perspective de relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur ; développement de toute la recherche avec l'impératif d'en protéger l'indépendance ; maintien d'une puissante articulation entre recherche et enseignement ; amélioration des conditions de la vie étudiante.

La structure proposée, fondée sur un découpage en 5 secteurs disciplinaires, suscite inquiétudes et interrogations : l'introduction d'un nouveau niveau institutionnel dont le rôle n'est pas clairement justifié risque d'accroître la complexité des relations structurelles et de faire obstacle à la collégialité et à la vie démocratique. La pluridisciplinarité, au fondement des universités depuis la loi de 1984, passe au second plan, « derrière » les secteurs dont l'articulation avec les UFR et autres composantes qu'ils rassemblent n'est pas sans poser question. Le mode d'intégration dans les secteurs des composantes pluridisciplinaires (IUT et IUFM en particulier) ou dont le domaine de formation et de recherche se situe à l'interface de 2 secteurs, reste à préciser – il ne saurait à notre sens relever de « négociations » entre directeurs sans que soient consultés à chaque étape les acteurs et les conseils de ces composantes. Le déficit démocratique dans la désignation des vice-présidents de secteurs augure mal du fonctionnement de l'université future.

La centralisation, la multiplication de vice-présidents choisis par la présidence, la prépondérance des services administratifs dans la « gouvernance » de l'université, au détriment du rôle des conseils et des représentants élus des personnels et usagers, caractérise le projet qui nous est soumis. Cela renforce encore la présidentialisation et la restriction démocratique considérable du fonctionnement de l'université, que nous dénonçons dans la loi « Libertés et responsabilités des Universités ». Ce modèle de gouvernance se fonde sur une conception entrepreneuriale, hiérarchique et descendante, de l'exercice du pouvoir. Il ne correspond ni à l'essence de l'université, ses missions, son éthique, ni à sa tradition de collégialité, de parité et de démocratie, il ne répond pas non plus aux exigences sociales actuelles.

La construction de la future université doit réfléchir à des principes de gestion des personnels qui s'opposent à la mise en pièce des statuts de la fonction publique, qui protègent les enseignants chercheurs d'une évaluation restrictive de leurs activités et de la modulation de leurs services. Elle ne doit pas être l'occasion de suppression d'emplois, alors que la charge de travail des personnels s'alourdit partout. Le maintien et le développement de l'emploi public en constitue évidemment le premier impératif, qui implique le refus de la précarité et de la précarisation des emplois.

L'université future a besoin d'un projet, d'une vision et d'objectifs ambitieux, qui détermineront l'adhésion des personnels et des étudiants à sa construction et le dynamisme des transformations.

Au fondement de ses ambitions nous affirmons **les principes du service public d'enseignement supérieur et de recherche**, la nécessité de son développement équilibré, non dispersé ni concurrentiel. La future université doit se fonder sur une logique de coopération renforcée, à l'opposé de la conception concurrentielle qui oppose à tout niveau les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche entre eux. La réussite des uns ne saurait se faire au prix de la réussite des autres... Au contraire, une ambition commune, coordonnée aux niveaux national, régional, académique, doit garantir un progrès général. L'excellence, la qualité peuvent et doivent être partagées plutôt que discriminantes. C'est tout l'enjeu d'un grand débat démocratique sur l'avenir de nos 3 universités.

Aix-Marseille, le 22 novembre 2008